Image not found or type unknown

Pose de cuisine par le locataire (reclamation de raccordement)

Par **chris8345**, le **25/07/2022** à **11:35**

Bonjour,
Je suis proprietaire. Mon locataire a son arrivée m'a dit que la cuisine etait peu fonctionnelle. J'ai eu un accord avec lui comme quoi je lui achetait la cuisine et les elements electriques (plaques, four, evier et robineterie) qu'il souhaitait, avec livraison a domicile. Et en compensation je diminuais le loyer s'il posait la cuisine. Ce qu'il a accepté.
AUjourd'hui il me dit qu'il n'a posé que les meubles et qu'il n'a fait aucun raccordement. Et me reclame de payer pour les raccordements. Car pour lui la pose n'inclus pas les raccordements. J'ai le sentiment de me faire arnaquer vu qu'il a eu une baisse de loyer significative. (je me suis basée sur le prix de la pose par ikea).
Je recupere mon logement sans aucun raccordement. Est il possible de faire deduire du depot de garantie les branchements?
Cordialement
Christelle

Par **Louxor_91**, le **25/07/2022** à **11:47**

Bonjour,

en principe, vous avez un écrit irréfutable ? l'etat des lieux entrant et sortant !? Votre locataire a loué un appartement équipé d'une cuisine fonctionnelle et il vous le rend avec une cuisine inutilisable !? Faites les choses dans les règles afin de lui imputer cette installation.

Par **Visiteur**, le **25/07/2022** à **12:07**

Bonjour,

Le locataire a donné son congé ? Qu'est-il noté sur les états des lieux d'entrée et de sortie ?

Comment peut-il réclamer le paiement des raccordements s'ils n'ont pas été faits ?

Précisez la situation et quels documents ont été signés entre vous et ce locataire ?

Par **chris8345**, le **25/07/2022** à **14:25**

Bonjour,

La locataire part cette semaine.

Je me demandais justement ce qu'il fallait que je mette dans l'etat des lieux de sortie pour pouvoir lui imputer le raccordement.

"est ce que cuisine non fonctionnelle" est recevable ?

J'ai un artisan qui passe apres ma remise des cles pour faire l'etat des lieux et du travail a faire.

Merci beaucoup pour vos reponses.

Par **Visiteur**, le **25/07/2022** à **16:13**

Sur l'état des lieux il faut être **plus précis**.

Exemples :

Cuisinière non raccordée au gaz

Lavabo et robinet non raccordé à l'évacuation et non alimenté par l'eau froide ni chaude.

Four non raccordé à l'électricité par une prise 32A

Hotte non raccordéé à l'électricité

Fonctionnement des équipements non vérifié pusqiue non alimentés.

Et vous exigez les factures pour pouvoir bénéficier des garanties des forunisseurs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés